

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE

ÉPREUVE E52

ANALYSE DE LA PERFORMANCE D'UNE ACTIVITÉ DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

SESSION 2023

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 4

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé.

Aucun autre document n'est autorisé.

Documents à rendre avec la copie :

- DOSSIER 2
Annexe A – Ratios d'analyse..... P 13

- DOSSIER 3
Annexe B – Tableau de bord.....P 16

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 1/16

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants

Page de garde p 1

DOSSIER 1 : Litige Transports BONNIER ET FILS..... 30 points..... p 3

DOSSIER 2 : Acquisition de la société STPI..... 30 points..... p 8

DOSSIER 3 : Tableau de bord Transports BONNIER ET FILS..... 20 points..... p 14

Le sujet comporte les annexes suivantes

DOSSIER 1 – Litige Transports BONNIER ET FILS

Annexe 1 Livraisons effectuées pour LES DÉLICIES D'IRANCY..... p 4

Annexe 2 Conducteurs affectés aux tournées région parisienne en décembre..... p 4

Annexe 3 Extrait du listing enlèvements pour « Les délices d'Irancy » p 5

Annexe 4 L'envoi en vue de l'exportation vers le Japon..... p 5

Annexe 5 Le litige..... p 5

Annexe 6 Extraits réglementations p 6

DOSSIER 2 – Acquisition de la société STPI

Annexe 7 Description du projet d'investissement..... p 9

Annexe 8 Bilan fonctionnel simplifié de la société BONNIER ET FILS..... p 9

Annexe 9 Compte de résultat de la société STPI de l'exercice 2022 p 10

Annexe 10 SIG 2022 de la société STPI p 11

Annexe 11 Informations complémentaires p 12

Annexe A Ratios d'analyse..... (à rendre avec la copie)..... p 13

DOSSIER 3 – Tableau de bord Transports BONNIER ET FILS

Annexe 13 Informations sociales..... p 15

Annexe 14 Informations commerciales et d'exploitation..... p 15

Annexe B Tableau de bord..... (à rendre avec la copie) p 16

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 2/16

DOSSIER 1 – Litige Transports BONNIER ET FILS

Votre entreprise	La société Transports BONNIER ET FILS est située à AUXERRE (89). Elle a pour activités le transport de lot national et Europe, de messagerie jusqu'à 5 palettes, avec des tournées régulières de livraison en région parisienne pour les producteurs de l'Yonne. Elle propose des prestations logistiques dont la gestion des stocks et la préparation de commandes.
Votre position	Vous êtes stagiaire au sein de la société Transports BONNIER ET FILS et votre responsable vous confie le dossier ci-dessous.
Votre client	La société « LES DÉLICES D'IRANCY » est une entreprise qui fabrique des produits à base de fruits : confitures, liqueurs, confiseries. Elle commercialise des produits de petits producteurs : guimauve, vins bio... Sa clientèle est constituée de grossistes, hôtels restaurants haut de gamme, épicerie fines. Son activité à l'export se développe surtout à destination du Japon.
INTERMÉDIAIRE	Pour les expéditions à l'international du client, les produits sont acheminés jusqu'à un transitaire SANDER, agence de Gennevilliers (92) ou du Havre (76), pour groupage avec d'autres produits pour les importateurs étrangers.
Votre mission	Votre mission consiste à réduire la non-qualité liée aux litiges transports concernant le dossier « LES DÉLICES D'IRANCY ».

Pour ses livraisons en région parisienne, notre client utilise plusieurs transporteurs et principalement l'une de nos tournées régulières de livraison en région parisienne. Les envois du client sont transportés avec ceux d'autres entreprises de l'Yonne. Compte tenu du positionnement haut de gamme de ses produits et de l'exigence de sa propre clientèle, le client est très soucieux de la qualité.

Le taux de qualité attendu est de 98 % avec ses prestataires.

Votre maître de stage vous demande d'analyser le degré de qualité des prestations avec ce client et vous demande de traiter un litige.

Travail à faire

- 1- Calculez pour le mois de décembre, le taux de litiges imputables à notre entreprise.
- 2- Analysez la performance en termes de livraison, à partir des données fournies, et d'indicateurs pertinents que vous calculerez.
- 3- Proposez des actions correctrices afin d'améliorer la situation.
- 4- Traitez de façon méthodologique le litige présenté en annexe 5.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 3/16

ANNEXE 1 : Livraisons effectuées pour LES DÉLICES D'IRANCY en région parisienne

En kg	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Enlèvements	9 200	6 500	10 220	15 230	18 600	16 391
Avaries	0	0	450	200	900	1 415
Pertes partielles ou totales	0	0	0	0	40	90
Marchandises refusées pour cause de non-conformité (1)	0	0	20	40	100	150

(1) La non-conformité de commande est liée à des erreurs de préparation par « les délices d'IRANCY »

ANNEXE 2 : Conducteurs affectés aux tournées région parisienne en décembre

Statut	Conducteur	Tournée	Poids enlevé en kg	Perte en kg	Avarie en kg	Marchandises refusées pour non-conformité en kg
Intérimaire	Jules Legris	2	920	20	100	0
	Georges Rubon	4	1 926	30	400	0
		8	1 850	40	300	0
	Kévin Durand	6	1 548	0	200	0
		9	3 320	0	365	150
Salarié	Jean Lebon	1	1 645	0	50	0
		3	1 845	0	0	0
		5	1 615	0	0	0
		7	1 722	0	0	0
Total			16 391	90	1 415	150

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52		Code : 23GTLA5B Page : 4/16

ANNEXE 3 : Extrait du listing enlèvements pour « Les délices d'Irancy »

Tournée n° 9 – Décembre

Marchandises	Nombre de palettes ou colis	Poids brut unitaire en Kg	DESTINATAIRES
Confitures	3 PAL	250	Grand Hôtel du MARAIS
Confitures	1 PAL	300	Grande épicerie de Paris
Liqueurs de fruit	5 cartons	10	Grande épicerie de Paris
Confitures	2 PAL	250	Le gourmet, grossiste
Confitures	3 PAL	250	Agence de transit Sander de Gennevilliers pour exportation Japon
Liqueurs de fruit	1 PAL	300	
Pâtes de fruit et guimauve	1 PAL	120	
Confitures	1 PAL	250	Hôtel Royal Versailles
Liqueurs	1 PAL	300	Épicerie Heriard Paris
Total des enlèvements		3 320 kg	

ANNEXE 4 : L'envoi en vue de l'exportation vers le Japon

Vente FCA transitaire agence SANDER rue du port Gennevilliers (RUU 2020). Le vendeur assume donc les risques jusqu'à la remise au premier transporteur.

Valeur FCA d'une palette de confitures : 1 300 €.

Valeur FCA d'une palette de liqueurs : 2 000 €.

Valeur FCA d'une palette de pâtes de fruit et guimauve : 800 €.

Il n'y a pas eu de déclaration de valeur pour le transport routier.

ANNEXE 5 : Le litige

Au retour de tournée, vous constatez une réserve précise et motivée sur une des lettres de voiture : « Agence Sander de Gennevilliers : problèmes au déchargement, les palettes ont été renversées pendant le déchargement. Une palette de confitures avariée à 50 % et une palette de liqueurs à 80 %. ».

Le transitaire envoie immédiatement l'information à votre client Les Délices d'Irancy.

Une lettre recommandée de réclamation est reçue par votre entreprise deux jours après.

Les frais de réexpédition en urgence de la marchandise de remplacement sont de 350 €.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 5/16

ANNEXE 6 : Extraits règlementations

Extrait du contrat type marchandises générales

Article 7 - Chargement, calage, arrimage, sanglage et déchargement

7.1. Pour les envois inférieurs à trois tonnes :

Le transporteur exécute sous sa responsabilité les opérations de chargement, de calage, d'arrimage et de déchargement de l'envoi.

7.1.1. Elles s'effectuent, soit :

- a) Pour les établissements industriels et commerciaux, de même que pour les chantiers ; dans leur enceinte, après que l'envoi a été amené par l'expéditeur au pied du véhicule ou jusqu'à ce qu'il soit déchargé au pied du véhicule, selon le cas ;
- b) Pour les commerces sur rue et les « points de proximité » : au seuil du magasin ;
- c) Pour les particuliers : au seuil de l'habitation.

Toute manutention de l'envoi en deçà ou au-delà des lieux visés ci-dessus est réputée exécutée pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire et sous leur responsabilité.

7.2. Pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes :

7.2.1. Le chargement, le calage et l'arrimage de la marchandise sont exécutés par l'expéditeur sous sa responsabilité. Le transporteur fournit à l'expéditeur toutes indications utiles en vue d'une répartition équilibrée de la marchandise propre à assurer la stabilité du véhicule et le respect de la charge maximale par essieu.

7.2.2. Le déchargement de la marchandise est exécuté par le destinataire sous sa responsabilité.

7.2.3. Le transporteur ou son préposé participant aux opérations de chargement, de calage, d'arrimage ou de déchargement est réputé agir pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire et sous sa responsabilité.

Article 22 - Indemnisation pour pertes et avaries - Déclaration de valeur

22.1. Perte ou avarie de la marchandise :

Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie de la marchandise. Hors les cas de dol et de faute inexcusable du transporteur, l'indemnisation du préjudice prouvé, direct et prévisible, s'effectue dans les limites suivantes :

-pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 33 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 1 000 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ;

-pour les envois égaux ou supérieurs à trois tonnes, elle ne peut excéder 20 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser, par envoi perdu, incomplet ou avarié quels qu'en soient le poids, le volume les dimensions, la nature ou la valeur, une somme supérieure au produit du poids brut de l'envoi exprimé en tonnes multiplié par 3 200 €.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 6/16

Extrait du Code de commerce

Article L133-1

Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter, hors les cas de la force majeure. Il est garant des avaries autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de la force majeure.

Toute clause contraire insérée dans toute lettre de voiture, tarif ou autre pièce quelconque, est nulle.

Article L133-3

La réception des objets transportés éteint toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée.

Si dans le délai ci-dessus prévu il est formé une demande d'expertise en application de l'article L. 133-4, cette demande vaut protestation sans qu'il soit nécessaire de procéder comme il est dit au premier alinéa.

Toutes stipulations contraires sont nulles et de nul effet. Cette dernière disposition n'est pas applicable aux transports internationaux.

Convention CMR (signée le 19 mai 1956 à Genève)

Article 1er

1. -La présente Convention s'applique à tout contrat de transport de marchandises par route à titre onéreux au moyen de véhicules, lorsque le lieu de la prise en charge de la marchandise et le lieu prévu pour la livraison, tels qu'ils sont indiqués au contrat, sont situés dans deux pays différents dont l'un au moins est un pays contractant. Il en est ainsi quels que soient le domicile et la nationalité des parties.

Article 23

1. - Quand, en vertu des dispositions de la présente Convention, une indemnité pour perte totale ou partielle de la marchandise est mise à la charge du transporteur, cette indemnité est calculée d'après la valeur de la marchandise au lieu et à l'époque de la prise en charge.

2. - La valeur de la marchandise est déterminée d'après le cours en bourse ou, à défaut, d'après le prix courant sur le marché ou, à défaut de l'un et de l'autre, d'après la valeur usuelle des marchandises de même nature et qualité.

3. - Toutefois, l'indemnité ne peut dépasser 8,33 unités de compte par kilogramme du poids brut manquant.

4. - Sont en outre remboursés le prix du transport, les droits de douane et les autres frais encourus à l'occasion du transport de la marchandise, en totalité en cas de perte totale, et au prorata en cas de perte partielle ; d'autres dommages-intérêts ne sont pas dus.

Taux de change

1 XDR (DTS - droits de tirage spéciaux) = 1,24782 EUR

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 7/16

DOSSIER 2 – Acquisition de la société STPI

Votre entreprise	Les Transports BONNIER ET FILS à AUXERRE 89.
Votre position	Vous êtes stagiaire au sein de la société Transports BONNIER ET FILS .
Votre mission	Le Directeur Général vous demande de l'aider à effectuer une analyse en vue de l'étude d'un projet d'investissement : l'acquisition de la société STPI .
La société cible	La société STPI , transporteur, est située dans l'Aube, elle a quasiment la même activité que la vôtre, avec notamment de nombreux petits producteurs de champagne pour clients.

L'acquisition de cette société, de plus petite taille que la vôtre et en difficulté financière, vous permettrait d'augmenter votre couverture géographique. En effet, vos clients respectifs expédient pour une bonne part chez les mêmes destinataires que la société STPI.

Travail à faire

- 1- Calculez le FRNG, le BFR et la trésorerie nette de votre entreprise la société **Transports BONNIER ET FILS**.
- 2- Dans l'optique de l'acquisition de la société **STPI**, commentez les résultats obtenus.
- 3- Calculez les ratios de la société **STPI** à partir des soldes intermédiaires de gestion (SIG) en complétant l'**Annexe A (à rendre avec la copie)**.
- 4- Analysez les SIG de la société **STPI** ainsi que les ratios obtenus.
- 5- Au vu de ces résultats, l'acquisition de la société **STPI** vous paraît-elle pertinente en termes de performance financière de votre entreprise ? Justifiez votre réponse.

ANNEXE 7 – Description du projet d'investissement

100% des actions de la SAS **STPI** seraient achetées, pour un prix d'achat total de 600 000 €.

La société **STPI** réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec le transport de bouteilles de vin au départ d'une zone allant de Troyes à Les Riceys, dans l'Aube et à destination de la région parisienne.

La société **STPI** possède 6 porteurs et 9 ensembles articulés. Son effectif se compose de 14 conducteurs, 6 manutentionnaires, 4 exploitants et 2 administratifs. Son actuel directeur général resterait en poste au moins deux ans, afin d'assurer la transition.

La société Transports BONNIER ET FILS est cliente dans trois banques auprès desquelles elle a des autorisations de découvert représentant un montant total de 500 000 €.

La société Transports BONNIER ET FILS a obtenu un emprunt d'un montant de 400 000 €, remboursable sur 4 ans.

Elle effectuera une augmentation de capital de 250 000€ dans le cadre de son plan de financement.

ANNEXE 8 – Bilan fonctionnel simplifié de la société BONNIER ET FILS

Votre situation est la suivante au 31/12/2022 :

Société Transports BONNIER ET FILS - BILAN FONCTIONNEL SIMPLIFIÉ AU 31/12/2022 (en K€)			
EMPLOIS	MONTANTS	RESSOURCES	MONTANTS
EMPLOIS STABLES		RESSOURCES STABLES	
Immobilisations incorporelles	395	Capitaux propres	2 356
Immobilisations corporelles	38 560	Provisions pour risques et charges	52
Immobilisations financières	480	Amortissements et provisions	21 458
TOTAL I	39 435	Dettes financières stables	16 626
		TOTAL I	40 492
ACTIFS CIRCULANTS		PASSIFS CIRCULANTS	
Stocks	55	Dettes d'exploitation	1 661
Créances	2 817	Dettes hors exploitation	35
TOTAL II	2 872	TOTAL II	1 696
ACTIF DE TRESORERIE		PASSIF DE TRESORERIE	
Trésorerie active	38	Concours bancaires courants	157
TOTAL III	38	TOTAL III	157
TOTAL GÉNÉRAL	42 345	TOTAL GÉNÉRAL	42 345

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 9/16

ANNEXE 9 – Compte de résultat de la société STPI de l'exercice 2022

La situation de la société que vous souhaitez racheter est la suivante :

SAS STPI Compte de résultat de l'exercice 2022 (en €)			
CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats autres d'approvisionnements	16 455	Prestations de transport	2 726 989
Variation des autres approvisionnements	1 541	Prestations de logistique	43 712
Autres achats et charges externes	1 234 358	Subventions d'exploitation	4 500
Impôts, taxes et versements assimilés	106 932	Autres produits	406
Salaires et traitements	756 451		
Charges sociales	287 451		
Dotations aux amortissements et provisions	287 745		
Autres charges	312		
CHARGES FINANCIÈRES		PRODUITS FINANCIERS	
Intérêts et charges assimilées	97 455	Autres intérêts et produits assimilés	
Dotations aux amortissements et provisions		Reprises sur provisions	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges exceptionnelles diverses	833	Produits exceptionnels divers	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	36 704	Produits de cession d'éléments d'actif	35 000
Dotations aux amortissements et provisions		Reprises sur provisions	
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES CHARGES	2 826 237	TOTAL DES PRODUITS	2 810 607
BÉNÉFICE		PERTE	15 630
TOTAL	2 826 237	TOTAL	2 826 327

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 10/16

ANNEXE 10 – Soldes intermédiaires de gestion (SIG) 2022 de la société STPI (en €)

Produits		Charges		Soldes intermédiaires	2022	2021
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		Marge commerciale		
Production vendue	2 770 701					
Production stockée		ou déstockage de production				
Production immobilisée						
Total	2 770 701	Total	0	Production de l'exercice	2 770 701	2 815 667
Production de l'exercice	2 770 701	Consommation de l'exercice en provenance de tiers	1 252 354			
Marge commerciale	0					
Total	2 770 701	Total	1 252 354	Valeur ajoutée	1 518 347	1 546 872
Valeur ajoutée	1 518 347	Impôts, taxes et versements assimilés	106 932			
Subventions d'exploitation	4 500	Charges de personnel	1 043 902	Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation		
Total	1 522 847	Total	1 150 834		372 013	386 574
Excédent brut d'exploitation	372 013	ou Insuffisance brute d'exploitation	0			
Reprises sur charges et transfert de charges		Dotations aux amortissements et aux provisions.	287 745			
Autres produits	406	Autres charges	312			
Total	372 419	Total	288 057	Résultat d'exploitation	84 362	86 457
Résultat d'exploitation	84 362	ou Résultat d'exploitation	0			
Produits financiers	0	Charges financières	97 455			
Total	84 362	Total	97 455	Résultat courant avant impôts	-13 093	-2 038
Produits exceptionnels	35 000	Charges exceptionnelles	37 537	Résultat exceptionnel	-2 537	689
Résultat courant avant impôts	0	ou Résultat courant avant impôts	13 093			
Résultat exceptionnel	0	ou résultat exceptionnel	2 537			
		Participation des salariés				
		Impôts sur les bénéfices	0			
Total	0	Total	15 630	Résultat de l'exercice	-15 630	-2 727
Produits de cessions d'éléments d'actif	35 000	Valeur comptable des éléments cédés	36 704	Résultat sur cessions d'immobilisations	-1 704	1 345

ANNEXE 11 – Informations complémentaires

Sur la société STPI :

La société STPI avait réalisé un bénéfice de 4 574 € en 2020, pour un chiffre d'affaires de 2 802 515 €.

Situation financière à fin 2022 :

- trésorerie nette négative de 612 548 € ;
- dettes financières à long terme : 325 687 €.

Sur les mesures prévues dans le cadre du projet d'acquisition :

Trois conducteurs et un manutentionnaire de la société STPI vont partir en retraite dans le trimestre qui vient. Ils ne seront pas remplacés. Les charges de personnel de ces quatre salariés représentent un coût total de 133 245 € en 2022.

Le non remplacement du manutentionnaire partant ne devrait donc pas représenter de difficultés.

L'activité correspondante sera pour partie :

- sous-traitée aux Transports BONNIER ET FILS, qui récupéreront les ramasses les plus à l'ouest de la zone d'activité de STPI ;
- assurée en interne grâce à une réorganisation des tournées, ce qui devrait permettre d'améliorer le taux de remplissage.

Deux des trois véhicules concernés seront cédés, un sera conservé pour servir d'appoint en cas d'indisponibilité des autres véhicules.

Aucun client actuel de la société STPI ne devrait en théorie être impacté par ces mesures. Les ramasses transférées aux Transports BONNIER ET FILS seront faites sous le nom de la société STPI. La périodicité des enlèvements restera la même.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 12/16

Annexe A – Ratios d’analyse de la société STPI (à rendre avec la copie)

Ratios	Formules	Vos calculs	2022	2021	2020	Branche
Profitabilité brute	$\frac{\text{EBE}}{\text{CA}}$			13,73%	14,26%	15,25%
Partage de la VA en faveur des salariés	$\frac{\text{Charges de personnel}}{\text{Valeur ajoutée}}$			66,21%	63,45%	57,15%
Poids des charges financières	$\frac{\text{Charges financières}}{\text{CA}}$			3,14%	2,43%	1,40%
Profitabilité nette	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{CA}}$			-0,10%	0,16%	2,05%

DOSSIER 3 – Tableau de bord Transports BONNIER ET FILS

Votre entreprise	Les Transports BONNIER ET FILS à AUXERRE 89.
Votre position	Vous êtes stagiaire au sein de la société Transports BONNIER ET FILS .
Votre mission	Le directeur général vous charge de l'aider à préparer le tableau de bord de l'entreprise, en vue de la réunion du conseil de direction qui étudiera les performances de l'année 2022 et le projet d'acquisition de la société STPI.

La société **Transports BONNIER ET FILS** a aujourd'hui un effectif de 267 salariés.

L'entreprise dispose d'un parc de 172 véhicules (127 ensembles articulés et 45 porteurs) et d'un entrepôt de stockage d'une superficie de 20 000 m².

Depuis trois ans, malgré une légère hausse globale de son activité, l'entreprise ne parvient pas à augmenter sa rentabilité du fait de quelques difficultés déjà identifiées :

- ✓ en termes de management des ressources humaines,
- ✓ du fait d'un taux de litiges qui ne baisse que très lentement,
- ✓ et d'une organisation de l'activité transport non optimale.

À l'aide des informations fournies et de vos calculs, vous devez présenter, après avoir complété le tableau de bord :

- une appréciation de la situation actuelle ;
- une estimation de l'intérêt que peut représenter l'acquisition de la société STPI ;
- une synthèse globale de vos constatations et analyses ;
- des propositions d'amélioration en relation avec votre diagnostic.

Travail à faire

- 1- Complétez le tableau de bord joint en **annexe B (à rendre avec la copie)**.
- 2- Présentez une analyse globale de la situation actuelle et future en tenant compte de l'incidence de l'acquisition de la société STPI.
- 3- Formulez des propositions afin d'améliorer les performances de l'entreprise.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 14/16

ANNEXE 13 – Informations sociales

Les manutentionnaires de l'entreprise travaillent 35 heures par semaine, sur 45 semaines par an en moyenne.

Les manutentionnaires intérimaires ont effectué au total 43 639 heures de travail durant l'année 2022, contre 41 757 en 2021.

ANNEXE 14 – Informations commerciales et d'exploitation de la société Transports BONNIER ET FILS

Éléments	2021	2022
Nombre de clients au 1er janvier	1 420	1 424
Nombre de clients perdus sur l'année	77	79
Clients perdus pour impayés	14	10
Clients perdus du fait de retards de livraison	11	14
Clients perdus du fait de marchandises détériorées	23	29
Clients perdus pour autres causes diverses	29	26

Avec l'acquisition de la société STPI, les Transports BONNIER ET FILS récupéreront les ramasses les plus à l'ouest de la zone d'activité de la société STPI.

Cette activité supplémentaire pour les Transports BONNIER ET FILS serait absorbée grâce à une réorganisation des tournées actuelles, sans moyen de transport supplémentaire.

Cela représenterait un volume d'activité d'environ 20 850 palettes qui générerait un chiffre d'affaires additionnel d'environ 318 000 €.

L'objectif de taux de remplissage reste fixé à 92%.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 15/16

Annexe B –Tableau de bord (à rendre avec la copie)

Indicateurs	Pour les Transports BONNIER			En intégrant les anciennes tournées STPI
	2021	2022	Taux d'évolution	
Chiffre d'affaires réalisé	24 325 784	24 412 520		
Objectif de chiffre d'affaires	24 800 000	25 000 000		25 000 000
Taux de réalisation	98,09%	97,65%		
Nombre de livraisons	105 422	106 144	0,68 %	107 204
Nombre de litiges	3 645	3 736	2,44 %	3773
Taux de litiges	3,46 %	3,52 %		3,52 %
Taux d'attrition des clients (1)				Inchangé
Capacité de chargement (en palettes)	1 257 096	1 273 728	1,32 %	
Nombre de palettes expédiées	1 141 925	1 162 654	1,82 %	
Taux de remplissage				
Nombre moyen de manutentionnaires salariés (2)	54	51	- 5,56 %	Inchangé
Accidents de travail manutentionnaires salariés	6	7	16,67 %	Inchangé
Nombre d'accidents par manutentionnaire salarié	0,11	0,14	27,27%	0,13
Nombre annuel moyen de manutentionnaires intérimaires (2)				Inchangé
Accidents de travail manutentionnaires intérimaires	3	5	66,66 %	Inchangé
Nombre d'accidents par manutentionnaire intérimaire				Inchangé
Ancienneté moyenne matériels de manutention (3)	7,4	7,9	6,76%	9,5
Nombre de journées de formation	1 685	1 547	- 8,19%	Inchangé
Nombre de journées de formation à la sécurité	493	466	- 5,48%	Inchangé

(1) clients perdus / nombre de clients.

(2) en équivalent temps plein.

(3) en années.

BTS GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE		Session 2023
Analyse de la performance d'une activité de transport et de prestations logistiques – E52	Code : 23GTLA5B	Page : 16/16